Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: 17 (1943)

Heft: 2

Rubrik: Chronique de la faculté des lettres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Sur proposition de la Faculté, l'Université a décerné les grades et certificats suivants en février et mars 1943 :

Doctorat ès lettres: M. Adrien Bonjour, licencié ès lettres, A. M. (Harvard), professeur au collège de Vevey.

Licence ès lettres (diplôme d'Etat): Mlles Alice Bornet (français, allemand, anglais, histoire) et Paulette Chapuis (français, latin, allemand, histoire), MM. Pierre Gardiol (français, latin, grec, histoire) et Frédéric Schaffner (français, latin, grec, histoire).

Certificat d'études françaises: Mlles Elsa Bœsch et Jeanne Brentini, Mme Alice van Hamel (mention *bien*), Mlles Suzanne Kramer, Edith Malzahn, Elisabeth Merz (mention *bien*) et M. Richard Ragettli.

* * *

M. R. Rapin a bien voulu se charger de rendre compte de la soutenance de la thèse de M. A. Bonjour. Voici le compte rendu que nous lui devons et dont nous le remercions :

Le 3 février, à la salle du Sénat, M. Adrien Bonjour, licencié ès lettres de notre Université et A. M. de l'Université Harvard, a soutenu une thèse, de 236 pages, intitulée *Coleridge's « Hymn before Sunrise », A Study of Facts and Problems Connected with the Poem.*

La séance, présidée par M. le doyen André Bonnard, commença par un exposé du candidat.

M. Bonjour explique d'abord comment, travaillant à Harvard sous la direction du professeur J. L. Lowes, le grand spécialiste de Coleridge, il fut amené à s'intéresser à l'*Hymn before Sunrise* et aux nombreux problèmes qu'il soulève. Le plus important est celui de sa genèse. C'est à l'élucider que sont consacrés les trois premiers chapitres de la thèse de M. Bonjour (pp. 13-139).

Pour bien comprendre la genèse du poème de Coleridge, il faut d'abord, déclare M. Bonjour, étudier l'état d'âme du poète au moment où son poème fut conçu. C'est l'objet du premier chapitre. M. Bonjour y étudie la crise très grave par laquelle passa alors le poète, crise de dépression provoquée essentiellement, estime le candidat, par le manque de volonté du poète, son abus de la spéculation philosophique, l'état déplorable de sa santé, les premiers effets néfastes de l'usage et bientôt de l'abus de l'opium. La poésie de Coleridge, comme

M. Lowes l'a montré pour *The Ancient Mariner*, est la synthèse de deux pouvoirs : l'inspiration d'une part, la volonté consciente de l'autre. La stérilité poétique presque totale de la période de la vie de Coleridge immédiatement antérieure à la composition de l'*Hymn to Sunrise* serait donc due à l'affaiblissement de la force de volonté du poète, qui aurait rendu cette synthèse impossible. Au seuil de l'été 1802 cependant, Coleridge reprend courage. Sa santé est meilleure, il retrouve, avec le goût de vivre, la force de volonté indispensable à la création poétique et peu de temps après naît l'*Hymn before Sunrise*.

Quelle en est exactement la genèse ? M. Bonjour l'étudie dans les chapitres II et III de sa thèse. A en croire Coleridge, il aurait composé son poème au sommet du Scawfell, le plus haut sommet du Cumberland, en août 1802, sous le coup d'une inspiration spontanée. Redescendu du Scawfell et reprenant son poème, il se serait aperçu que les sentiments et le ton en étaient trop exaltés pour bien s'appliquer aux modestes montagnes anglaises [1] et aurait alors adressé son poème, non plus au Scawfell, mais au Mont-Blanc [2]. Malheureusement, comme De Quincey, le premier, l'année même de la mort de Coleridge, l'a démontré, bien loin d'être une œuvre entièrement spontanée et originale, le poème de Coleridge est une adaptation, une amplification — géniale, mais incontestable — d'un petit poème de Friederike Brun paru en 1795 à Zurich, dans les *Gedichte* de cette poétesse, sous le titre *Chamounix beym Sonnenaufgange (Im Mai 1791)* [3]. L'existence de ce poème, le silence total que Coleridge a observé à son égard, l'effort même qu'il a fait pour cacher sa dette envers l'obscure poétesse allemande, tout cela soulève un grave problème. M. Bonjour l'étudie systématiquement. A une exception près (M. Fausset dans son *Coleridge* de 1926), personne ne l'avait fait avant lui. Il aboutit, après une discussion très serrée, à la conclusion qu'il y a eu plagiat, et plagiat conscient, de la part de Coleridge et attribue essentiellement à l'affaiblissement du sens moral provoqué par l'abus de l'opium l'effort délibéré fait par Coleridge pour cacher ce plagiat. Un précieux carnet de notes laissé par Coleridge lui permet d'ajouter au poème de Friederike Brun une deuxième source d'inspiration (beaucoup moins importante du reste) : c'est l'éloquent chapitre sur les Alpes du traité de Thomas Burnet († 1715) intitulé *The Sacred Theory of the Earth*.

---

[1] « ... on Scawfell. I involuntarily poured forth a hymn in the manner of the Psalms, though afterwards I thought the ideas, etc., disproportionate to our humble mountains... » (lettre de Coleridge à W. Sotheby, du 10 septembre 1802, citée dans Bonjour, p. 77).

[2] Le titre original du poème, dans la première version imprimée (*Morning Post* du 11 septembre 1802) est du reste : *Chamouny ; The Hour before Sunrise. A Hymn* (Bonjour, p. 196).

[3] On trouvera le passage en question de De Quincey au début de ses *Reminiscences of the English Lake Poets* (éd. Everyman, p. 5). — M. Bonjour donne le texte complet du poème de Friederike Brun, et les indications bibliographiques s'y rapportant, aux pp. 216-217 de sa thèse.

Tel fut, dans ses grandes lignes, l'exposé de M. Bonjour. Il le termina en disant qu'il croit avoir résolu, ou contribué à résoudre, trois problèmes essentiels : celui de la genèse du poème de Coleridge ; celui du plagiat ; celui de l'établissement définitif du texte du poème [1].

Il appartenait à M. Häusermann, professeur à la Faculté des Lettres de Genève, de critiquer le premier la thèse de M. Bonjour. Félicitant le candidat d'avoir mené à bien un travail intéressant et difficile, M. Häusermann passe en revue les différents chapitres de la thèse de M. Bonjour. Ils lui paraissent de valeur inégale. Si le troisième (étude de la dette de Coleridge envers Friederike Brun et envers Burnet) et le quatrième (étude des manuscrits et des autres versions originales) lui paraissent, dans l'ensemble, excellents, il n'en est pas de même des deux premiers (étude de la genèse du poème et de la question du plagiat). Ils prêtent à de graves objections. Tout d'abord, la vie privée de Coleridge nous est trop mal connue pour qu'on puisse, comme le candidat prétend le faire, diagnostiquer de façon sûre les causes de l'indéniable affaiblissement de sa volonté autour de 1800-1802. Tant que M. Bonjour se borne à montrer des faits, on peut être d'accord avec lui. Coleridge est souffrant, malheureux, il se drogue, il est attiré par les problèmes philosophiques. C'est incontestable. Mais dès qu'on quitte les faits pour tenter de les expliquer, l'arbitraire apparaît. Au drame entier qu'est la vie de Coleridge, M. Bonjour substitue des fantoches. Le principal est la volonté. Le candidat lui attribue des fonctions organisatrices. C'est possible si l'on divise l'âme en facultés, distinguant par exemple de façon absolue (comme le fait M. Lowes) l'imagination de la volonté. Mais cela est parfaitement arbitraire. C'est substituer un formalisme fonctionnel à l'explication d'un cas individuel et concret : la réalité humaine et vivante ne se laisse pas enfermer ainsi dans les formules et les catégories des psychologues... Quant à la question du plagiat, le candidat, estime M. Häusermann, l'a mal posée. Il l'a discutée en se plaçant à un point de vue exclusivement psychologique et *scientifique* : c'est oublier qu'il avait affaire à un *poème*, c'est-à-dire à une œuvre artistique pour laquelle devait seul entrer en ligne de compte le critère *esthétique*. Si Coleridge, comme le candidat semble l'admettre, a réussi à transformer le poème de Friederike Brun en un poème artistiquement meilleur, il y a recréation, il n'y a pas plagiat. Il importait donc avant tout de comparer les deux poèmes. M. Bonjour ne l'a pas fait. On trouve une discussion *scientifique* dans sa thèse, on n'y trouve pour ainsi dire pas une seule appréciation *littéraire* et critique : c'est là un défaut fort grave dans une thèse portant sur un poème et présentée pour un doctorat ès lettres.

M. Georges Bonnard, directeur de la thèse, était le second opinant. Il commença par présenter au candidat de nombreuses critiques de forme : fautes

---

[1] C'est en effet essentiellement à cette dernière question que sont consacrées les dernières pages de la thèse de M. Bonjour. On y trouvera entre autres, aux pp. 196-213, l'édition critique comparative des *douze* versions originales (quatre manuscrites, huit imprimées) du poème.

d'impression, fautes de langue, citations insuffisamment vérifiées, inexactitudes dans l'établissement du texte, etc. L'utilisation des documents (lettres de Coleridge, par exemple) est souvent arbitraire, parfois même viciée par le désir, peut-être inconscient, de laver le poète de toute imputation de mensonge. L'organisation de la thèse n'est pas heureuse. Les trois premiers « chapitres » sont en réalité trois études détachées. Mieux aurait valu les ordonner en fonction de la question essentielle, celle du plagiat.

Passant à la discussion de la genèse du poème, M. Bonnard, comme M. Häusermann, regrette de voir que le candidat se soit placé à un point de vue exclusivement, et parfois naïvement, scientifique. Dans son premier chapitre, par exemple, M. Bonjour se comporte exactement comme un psychiâtre à qui, en été 1802, quelqu'un aurait posé la question : peut-on espérer que Coleridge va mieux et qu'il marche vers une guérison définitive ? Cela est déraisonnable ! Nous connaissons la vie de Coleridge après 1802, nous *savons* que l'amélioration de son état n'a pas été définitive. M. Bonjour du reste n'est pas un bon psychiâtre : sa discussion des causes de la crise de 1802, il la mène exclusivement en fonction de ce que Coleridge lui-même en a dit. Quelle imprudence à croire un malade mental sur ce qu'il dit de lui-même ! Voir, d'ailleurs, dans l'abus de la spéculation philosophique une des causes de cette crise est insoutenable : Coleridge était naturellement philosophe. Il en est de même de la question de la volonté : le candidat la tranche beaucoup trop légèrement et presque uniquement d'après les explications de Coleridge. M. Bonjour, en réalité, a cherché à exonérer le poète de toute responsabilité dans le mensonge qu'il a commis. Ce n'est pas possible : Coleridge a induit en erreur ses lecteurs le *sachant* et le *voulant*.

La thèse de M. Bonjour, conclut M. Bonnard (et par là il rejoint la dernière et la plus sévère des critiques de M. Häusermann), présente ce défaut très grave : elle ne contient aucune étude *littéraire* du poème de Coleridge. Cette étude était *indispensable*. Elle aurait permis au candidat de mieux poser la question du plagiat, que la comparaison littéraire des deux poèmes aurait définitivement éclaircie. Telle qu'elle est, la thèse de M. Bonjour témoigne de beaucoup d'érudition, d'un esprit scientifique indéniable, mais elle est un peu trop dépourvue de sens littéraire et de finesse.

Le candidat parut fort pénétré des critiques de forme que lui adressa M. Bonnard. Il n'eut guère le temps, vu l'heure avancée, de répondre aux critiques de fond. Sa réponse n'eût sans doute pas été très différente de celle qu'il fit aux objections de M. Häusermann. Nous nous permettrons de dire que nous l'avons trouvée très décevante. Acceptant les éloges de M. Häusermann, il repoussa carrément ses critiques. Aux objections présentées à sa conception du rôle de la volonté dans la création poétique, il répondit en substance que cette conception était celle de M. Lowes et que pour lui il la trouvait suffisante. Sur la question du plagiat, il déclara avoir suffisamment démontré que le plagiat était conscient pour n'avoir pas jugé nécessaire d'entrer dans l'étude

comparative des deux poèmes. Le siège du candidat étant fait, on comprendra que M. Häusermann ait jugé inutile de poursuivre la discussion.

Le jury se retira alors pour délibérer. Il revint au bout de quelques instants, déclarant que M. Bonjour était reçu docteur.

René RAPIN.

* * *

Sur proposition du Département de l'Instruction publique auquel la Faculté des Lettres et l'Université avaient présenté *ex aequo* MM. Jacques Freymond et Sven Stelling-Michaud, le Conseil d'Etat a nommé M. Jacques Freymond professeur extraordinaire à la Faculté des lettres, titulaire de la chaire d'histoire moderne et contemporaine, avec entrée en fonctions au 15 octobre prochain.

Né à Lausanne le 5 août 1911, M. Freymond a fait toutes ses études secondaires à l'Ecole nouvelle de Chailly. En juillet 1929 il conquit au gymnase de Lausanne son baccalauréat ès lettres classiques, entra en octobre de la même année dans notre Faculté des Lettres où il obtint après six semestres sa licence ès lettres classiques avec histoire, puis partit pour l'étranger où il devait passer trois années fécondes. D'emblée c'était en histoire qu'il s'était spécialisé : en 1930 déjà il présentait à l'Université un mémoire sur *Les réfugiés en Suisse de 1833 à 1836* qui lui valait le prix Whitehouse. Aussi est-ce aux sciences historiques qu'il se consacra à Munich de 1932 à 1933, puis à Paris, de 1933 à 1935, où il fut élève de l'Ecole libre des sciences politiques et de la Sorbonne, travaillant en particulier sous la direction de M. Henri Hauser. A son retour d'Allemagne il concourut derechef, pour un prix de Faculté cette fois-ci, avec une étude sur *Le rôle des corporations à Zurich au XIV*e *siècle*. A Paris il entreprit les recherches qui devaient le mener au doctorat, quelques années plus tard.

Mais entre temps M. Freymond était entré dans l'enseignement. Il fut tout d'abord maître au Collège classique cantonal (1935-1937), puis maître d'histoire au gymnase des jeunes filles de la Ville de Lausanne (dès septembre 1937) et aux Ecoles normales (dès avril 1939).

A la suite d'une solide soutenance, il fut reçu docteur ès lettres avec félicitations du jury, le 6 juillet 1939. Sa thèse, *La politique de François I*er *à l'égard de la Savoie*, se distinguait autant, au dire des membres du jury, par la perspicacité du jugement que par l'exactitude de la documentation. Les qualités de ce premier ouvrage, l'autorité dont le jeune historien avait fait preuve à sa soutenance, la valeur de son enseignement, tout le désignait pour une chaire universitaire. Aussi, quand M. le professeur Ch. Gilliard eut prit sa retraite, la Faculté des Lettres fut-elle heureuse de lui confier la suppléance du démissionnaire pour l'histoire moderne. Au dernier semestre, M. Freymond a fait un cours très apprécié sur l'Allemagne au siècle passé ; il a aussi dirigé le séminaire d'histoire.

Autant qu'au passé, M. Freymond porte un vif intérêt aux problèmes politiques actuels, à l'histoire en devenir. Les *Chroniques de l'étranger* qu'il donne depuis plus de deux ans à « Suisse contemporaine », ses articles dans notre presse quotidienne, et tout particulièrement ceux que publie presque chaque dimanche la *Tribune de Lausanne* unissent l'objectivité d'un historien qui est un vrai savant, sa pondération, au jugement ferme de qui entend agir sur l'opinion. Ce n'est du reste pas à l'étranger seulement que M. Freymond s'intéresse. Par son activité au sein de la Nouvelle Société Helvétique, par ses articles sur *La formation civique et les partis* (Cahiers protestants, juin 1938), sur *La réforme des institutions* (Annuaire 1942 de la N.S.H.), il a fait acte de citoyen que préoccupent les questions à l'ordre du jour.

Nous sommes certains que, par la conscience claire qu'il a de nos traditions les plus précieuses, par son sens civique, autant que par sa science d'historien formé à l'école sévère de son prédécesseur, il saura exercer la plus heureuse influence sur ses étudiants.

* * *

M. René Bovey, licencié ès lettres, maître à l'Ecole de commerce, a été nommé assistant à l'Ecole de français moderne pour les exercices de traduction d'italien en français, avec entrée en fonctions au semestre d'été.

* * *

Les lundi 25 janvier et 1er février, M. Sven Stelling-Michaud a donné aux étudiants de la Faculté, à la demande de son Conseil, deux remarquables leçons, la première sur la doctrine de Monroe et la seconde sur le traité de Brest-Litovsk et ses conséquences. Nous aurons le plaisir de publier ces deux études dans les prochains numéros d'*Etudes de Lettres*.

* * *

A la séance des concours du 15 mars, le prix Follope de poésie française a été décerné à M. Jean Hugli, étudiant en lettres. Un prix Follope de français a été également décerné à deux anciens étudiants de la faculté, MM. René Berger et Fernand Brunner. Nous publions ici le rapport lu à la séance des concours par M. le professeur R. Bray.

RAPPORT SUR LE PRIX FOLLOPE 1942

Monsieur le Recteur,

Dans les quinze dernières années, le prix Follope n'a été décerné qu'une fois ; à deux reprises, des pièces de vers ont été présentées qui n'ont pas été jugées dignes d'être couronnées. Nous en étions venu à penser que les vrais poètes dédaignent les consécrations académiques et que seuls les recherchent ceux qui ne les méritent pas. Le recueil que nous avons eu à juger cette année

ne nous permet plus de professer une opinion aussi sévère. Il est vrai qu'il nous vient d'une source assez peu ordinaire.

Son auteur n'est pas sorti l'an dernier des classes du gymnase et son expérience de la vie, et peut-être de la poésie, est déjà longue. M. *Jean Hugli*, après quelques mois d'études universitaires à Lausanne, s'est expatrié. Il a connu d'autres paysages et d'autres mœurs. Le palmier et le chameau se sont inscrits dans sa mémoire à côté du sapin et de la fosse aux ours. Au pied du minaret de Sidi-bou-Saïd, il a contemplé un site qui, vous me pardonnerez de le penser, ne le cède point en beauté à celui qui éblouit le voyageur au sortir du tunnel de Chexbres. Cela se sent dans ses vers. Mais cela ne peut être qu'exceptionnel et je crains fort que les mânes de M. Follope n'aient pas souvent à se réjouir de l'arrivée d'un concurrent dont la sensibilité s'est affinée sur les rives de la Méditerranée.

Ce n'est pas que la poésie de M. Hugli nous ait procuré des joies sans mélange. Le jury, composé de M. André Bonnard, de M. Jacques Mercanton et du professeur de littérature française, a déploré l'intrusion, dans quelques pièces de la plaquette qu'il avait à juger, de certains lieux communs de la sentimentalité romantique qui sont devenus bien agaçants : l'ennui rampant des jours, les soirs où l'on pleure de lassitude, la solitude qui vous fait désirer de mourir ; je ne dis pas que nous n'ayons pas parfois vécu tout cela, mais les mots sont usés pour le dire.

M. Hugli n'est pas très expert dans le maniement du vers libre : cette forme de vers doit plus que l'autre être soutenue par l'architecture du rythme. Où est le rythme de ces trois vers ?

Je te regarde dormir.
Et mon cœur, par moments, se gonfle
De crainte: es-tu réelle?

En revanche, les vers réguliers, enserrés dans le quatrain ou la suite de quatrains, sont d'une bonne venue. Le rythme en est musical et expressif, même si l'inspiration n'est pas toujours heureuse :

Portant en lui son rêve et son achèvement,
Le vaisseau du bonheur, délivré de la grève,
Monte à l'horizon clair, que la vague soulève,
Et fuit la lente mort de son renoncement.

Les sonorités sont bien choisies pour appuyer le sentiment et la rime est évocatrice.

Mais c'est dans la chanson que nous paraît résider le vrai talent de M. Hugli. Il s'y contente de quelques sentiments très simples, mais vrais et parfois poignants ; l'expression y est sans aucune prétention, faite de quelques mots qui touchent ; le rythme s'y balance au gré de la rêverie ou selon la mélopée de la romance. Voici une jolie réussite :

Les marins qui partaient
Ont chanté leurs voyages.
Les soldats qui passaient
N'ont rien chanté du tout.

Les femmes qui pleuraient
Les regardaient partir ;
Des yeux suivaient la vague,
D'autres suivaient la route.

Les marins qui partaient
Mourront dans l'eau glacée.
Les soldats qui passaient
Tomberont sous le feu.

Les femmes qui pleuraient
Attendront leur retour,
Les femmes des soldats,
Les femmes des marins.

Les femmes des soldats
Iront parmi les tombes ;
Les femmes des marins
Regarderont la mer.

Il y a quelques poèmes comme celui-là, où la poésie prend son élan et poursuit son vol jusqu'au trait final, qui laisse l'âme planer sur le plaisir. En voici un où l'image terminale est particulièrement heureuse. Il est intitulé *NOS REVES:*

Je ne sais quels horizons clairs
Ont attiré ce soir nos rêves,
Ni quel paradis sur la mer,
Quelle patrie ou quelle grève.

Ils ont glissé parmi les branches
Vers la mer vaste, qui rejoint,
Au delà de ses crêtes blanches,
Le grand ciel bleu qui plonge au loin.

Sur la mer large et remuée
Où le soleil est descendu,
Ils ont fait comme une nuée
Légère d'oiseaux éperdus.

De l'autre côté de la mer,
Quand nous irons cueillir nos rêves,
Tout fleuris dans le matin clair,
Ils nous attendront sur la grève.

M. Hugli aime les images empruntées au domaine de l'eau, celui de la mer ou celui de la source, et il y excelle, par exemple dans ce quatrain, à la fin d'une *CANTILENE:*

... Et j'aurais voulu dans l'eau
M'anéantir en toi-même,
Comme on meurt ou comme on aime,
O sœur vivante de l'eau.

Je pourrais citer encore une *BERCEUSE,* dédiée « A mon fils Pierre », presque prosaïque parfois, mais toute gentille et si spontanée qu'elle attendrit immanquablement son lecteur. Mais je ne veux pas abuser de votre attention, même au profit d'un autre. J'en ai assez dit pour vous faire sentir, Monsieur le Recteur, les raisons qui ont déterminé le jury à proposer de décerner à l'auteur du recueil de vers qui lui était soumis sous la devise *Plus oultre,* le prix Follope de poésie française, consistant en la somme de cent francs produite par le fonds dans l'année 1942.

Le réglement du prix Follope vient d'être l'objet d'un remaniement. Pour les raisons que j'indiquais en commençant, il nous a paru nécessaire d'élargir son cadre. Les revenus du fonds s'accumulaient sans trouver d'utilisation, sauf en de rares hasards comme celui que nous constatons avec plaisir aujourd'hui, et la volonté du fondateur, respectée dans sa lettre, n'était pas réellement satisfaite. Avec l'assentiment des autorités, nous avons fait instituer un concours subsidiaire, parallèle au concours de poésie, où les candidats n'ont plus à produire des vers, mais à critiquer une œuvre. Nous espérons que cela les effrayera moins et qu'ils voudront bien nous présenter quelques-uns de ces essais dont ils remplissent la *Feuille centrale de Zofingue* ou la *Revue de Belles-Lettres.* Voici le texte de l'article réglant ce nouveau concours :

« Lorsque le prix de poésie n'aura pas été décerné pendant deux années consécutives, il sera institué dans l'année suivante, parallèlement au concours de poésie, un concours ouvert à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des Lettres, sous le nom de Concours Follope (critique et histoire littéraire). Les concurrents devront présenter un mémoire sur la critique ou l'histoire littéraire d'une œuvre appartenant à la poésie française. Le prix sera constitué par tout ou partie de la somme disponible sur les arrérages des deux années où le prix de poésie n'aura pas été décerné. »

Le temps a manqué cette année aux concurrents pour se présenter. Mais j'espère qu'en 1945, si le malheur des temps veut qu'en 1943 et en 1944 le

prix de poésie ne puisse être décerné, nous aurons un afflux de mémoires prétendant au prix Follope de critique et d'histoire littéraire.

Nous avons cependant prévu une possible abstention de concurrents, ou du moins de concurrents qualifiés, et, toujours pour satisfaire aux intentions du fondateur, nous avons imaginé une troisième utilisation des revenus de la fondation, que l'Université et le Département ont bien voulu approuver. Voici le texte de ce dernier article du nouveau règlement :

« Lorsque aucun mémoire n'aura été présenté au concours Follope (critique et histoire littéraire) institué conformément à l'article précédent ou jugé digne de récompense, la somme disponible pourra être attribuée à un étudiant dont les travaux d'histoire littéraire et de critique présentés au séminaire de français auront paru particulièrement estimables. »

En application de cet article, nous proposons que la somme de cent francs disponible sur les arrérages de l'année 1940 soit délivrée à *M. René Berger* et la même somme, disponible sur les arrérages de 1941, à *M. Fernand Brunner*, tous deux anciens étudiants à la Faculté des Lettres, avec le prix Follope, pour leurs études de littérature française.

M. Berger est l'un des étudiants les plus méritants qui soient passés par notre faculté. Ancien élève de l'Ecole de commerce, secrétaire au Département de justice et police, il est entré chez nous par le détour d'un examen préalable. Il a dû compléter sa culture et se former aux disciplines humanistes en même temps qu'il poursuivait la préparation spéciale de ses examens de licence. Cela suppose un effort considérable et surtout de rares qualités de caractère et d'esprit. Il a conquis son diplôme dans le temps minimum, sans se laisser retarder par les périodes de service que lui valait son grade d'officier, montrant à ses camarades que l'insuccès ou les tergiversations dont on rejette communément la responsabilité sur les circonstances ne sont imputables qu'à l'étudiant lui-même, qui n'a pas la force d'âme nécessaire pour faire ce qu'il doit faire comme il le doit et quand il le doit. Pour ce qui est de la littérature française, je signalerai seulement que M. Berger, dans la quinzaine de travaux qu'il a fournis au séminaire, a régulièrement amélioré sa manière, assuré sa méthode et assoupli sa critique. Je suis heureux de rendre ici justice à cet étudiant qui restera dans ma mémoire de professeur comme le modèle de celui qui se fait lui-même, dans l'exacte appréciation des dons de sa nature, par leur utilisation méthodique et sans défaillance.

M. Fernand Brunner est un tout autre homme. Ses études n'ont pas été plus hésitantes que celles de M. Berger ni moins fructueuses. Mais M. Brunner n'avait pas à corriger le handicap dont souffrait M. Berger. Brillant élève de l'Ecole nouvelle de Chailly, je me souviens qu'il me fit déjà quelque impression à son baccalauréat, et il fut un non moins brillant étudiant. Dès ses premiers travaux, il se distingua par la facilité de son élocution, l'élégance de son expression et la pénétration de sa pensée. Il avait surtout à dompter sa sensibilité, à se donner une discipline. Son écueil était la fébrilité ou l'impressionnisme. Il

sut l'éviter : sans altérer son enthousiasme pour l'idée et la beauté, il atteignit rapidement la justesse et la mesure. Lui aussi, il sut d'emblée ce qu'il devait faire et il le fit à temps. Sa volonté n'est pas moins forte que son intelligence n'est lucide. Je me réjouis de la perspective de le voir poursuivre la carrière dans laquelle l'engagent les dons d'une riche nature.

René Bray.